

SEANCE DU 13 AVRIL 2021

Convocation du 02 avril 2021

L'an deux mil vingt et un le treize du mois de d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissières dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc FOUCON, Maire.

Présents : MM. CHABAUD Yvette, CHASSOUANT Evelyne, COSTE Marie-Christine, JOLLY Evelyne, LELONG Dominique, AIGON Marcel, LIBOUREL Jean- Brice, BORG Christian, BOSSY Michel, CLAUSSE Serge, DESCHAMPS Philippe, FOUCON Marc, LOPEZ Didier, MEYRONNET André.

Absents ayant donnés procuration : MM CAMPSERVEUX Sylvie à MEYRONNET André

Absents excusés : MM. /

Absents : MM. /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Marc FOUCON, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Marc FOUCON, Maire est désigné pour remplir cette fonction

1

Huis clos :

Sur proposition du maire le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le huis clos pour toute la durée du présent conseil.

Approbation du Procès -Verbal de la séance du 09 avril 2021.

Ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

11-2021/COMPTE ADMINISTRATIF M-14 / 2020

Sous la présidence de Mr MEYRONNET André, Adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif M-14 (Budget Général) 2020, qui s'établit ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		141 226.48		196 306.75		337 533.23
Résultats de l'exercice	13 077.37		3 328.44		16 405.81	
Résultats de clôture		128 149.11		192 978.31		321 127.42

Hors de la présence de Mr FOUCON Marc, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif M-14 (Budget Général) 2020.

12-2021/COMPTE ADMINISTRATIF M-49 / 2020

Sous la présidence de Mr MEYRONNET André, Adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif M-49 (Eau – Assainissement) 2020, qui s'établit ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		30 659.47				30 659.47
Résultats de l'exercice		3 622.91				3 622.91
Résultats de clôture		34 282.38		0.00		34 282.38

Hors de la présence de M. FOUCON Marc, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif M-49 (Eau – Assainissement) 2020.

13-2021/AFFECTATION DES RESULTATS M-14 / 2020.

Considérant l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter la somme de :

- 192 978.31 € au compte 001 (Investissement) excédent d'investissement reporté
- 0.00 € au compte 1068 (Investissement) excédent de fonctionnement capitalisé
- 128 149.48 € au compte 002 (Fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.

14-2021/AFFECTATION DES RESULTATS M-49 / 2020

Considérant l'excédent de fonctionnement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter la somme de :

- 0.00 € au compte 1068 (Investissement) excédent de fonctionnement capitalisé
- 0.00 € au compte 001 (Investissement) déficit d'investissement reporté
- 34 282.38 € au compte 002 (Fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.

15-2021/COMPTE DE GESTION 2020 M-14 / M-49

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution des Budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés que les Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2020, par Mme FABRE Corinne, Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

16-2021/TAUX D'IMPOSITION 2021

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, reconduit pour l'exercice 2021, les taux suivants :

-
- Foncier Bâti-----41,57 %-----
 - Foncier Non Bâti-----55,40 %-----
-

17-2021/BUDGETS PRIMITIFS 2021

Le Maire présente au Conseil Municipal les Budgets Primitifs de l'exercice 2021.

Budget Principal :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 529 427.00 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 888 336.00 €

Budget M-49 :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 68 559.00 €
 - Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 59 559.00 €
-

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les Budgets Primitifs de l'exercice 2021.

18-2021/ Aménagement de voirie et mise en sécurité de l'entrée nord du village RD 345- route de Nages - choix de l'entreprise.

Le maire rapporte les conclusions de la CAO qu'il a présidée le 9 avril en présence de messieurs Borg et Meyronnet, titulaires et de M. Deschamps, suppléant. Deux candidatures étaient en présence : le groupement BRAULT TP & LAUTIER MOUSSAC et l'entreprise COLAS. L'estimation du cabinet d'études CapInge était de 503 563,20€ TTC. Le groupement Brault TP & Lautier Moussac se trouve être à la fois le moins disant avec 460 747,32€ TTC contre 489 033,00 TTC pour Colas et le mieux disant sur les critères techniques. A l'unanimité des membres présents et représentés le groupement BraultTP & Lautier Moussac est retenu par le conseil municipal pour effectuer ces travaux et autorise le maire à signer tous documents y afférents.

La séance est levée à 20H30

Le Maire,

FOUCON Marc,

MEYRONNET André		LIBOUREL Jean Brice	
LOPEZ Didier		JOLLY Evelyne	
DESCHAMPS Philippe		COSTE Marie- Christine	
BORG Christian		LELONG Dominique	
BOSSY Michel		AIGON Marcel	
CHASSOUANT Evelyne		CAMPERVEUX Sylvie	
CLAUSSE Serge		CHABAUD Yvette	

11-2021/COMPTE ADMINISTRATIF M-14 / 2020

12-2021/COMPTE ADMINISTRATIF M-49 / 2020

13-2021/AFFECTATION DES RESULTATS M-14 / 2020.

14-2021/AFFECTATION DES RESULTATS M-49 / 2020

15-2021/COMPTE DE GESTION 2020 M-14 / M-49

16-2021/TAUX D'IMPOSITION 2021

17-2021/BUDGETS PRIMITIFS 2021

**18-2021/ Aménagement de voirie et mise en sécurité de l'entrée nord du village RD 345-
route de Nages - choix de l'entreprise.**